



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

emplois jeunes

Question écrite n° 18248

Texte de la question

M. Gérard Voisin attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les retards constatés dans la mise en place des actions de formation destinées aux aides-éducateurs recrutés par l'éducation nationale dans le cadre des emplois jeunes. Cette lacune est inquiétante, car elle contredit l'objectif de professionnalisation de ces emplois sur lequel s'était pourtant engagé le Gouvernement et, donc, le bien-fondé d'un dispositif très coûteux pour les finances publiques. Il lui demande de bien vouloir lui apporter des explications sur ce point.

Texte de la réponse

L'ampleur du dispositif emplois-jeunes mis en oeuvre à l'éducation nationale, avec 40 000 emplois ouverts pour l'année scolaire 1998-1999, a nécessité une mise en place progressive du plan de formation des aides éducateurs dont les modalités ont été fixées par la circulaire n° 98-069 du 30 mars 1998. Les recteurs d'académie ont prioritairement pris contact avec les IUFM, le Centre national d'enseignement à distance (CNED) et les universités. Une convention cadre a été signée entre le ministère de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie et le CNED, et les inscriptions ont débuté en fonction des calendriers des formations souhaitées. Par ailleurs, les IUFM ont été sensibilisés aux besoins spécifiques des aides éducateurs, salariés à temps plein, qu'ils prennent en charge, sans épreuve de sélection, et en adaptant autant que possible les modules de préparation aux concours. Enfin les universités, sollicitées directement par le ministre au mois de juin, devraient pouvoir rapidement accueillir les aides éducateurs en adaptant des cursus existants et en créant et en aménageant, compte tenu de la spécificité des publics concernés, des formations nouvelles diplômantes. Pour faciliter l'organisation de ces formations universitaires spécifiques, les services compétents du ministère de l'éducation nationale ont mis en place une procédure aménagée d'habilitation des diplômes nationaux conçus pour la formation des aides éducateurs.

Données clés

Auteur : [M. Gérard Voisin](#)

Circonscription : Saône-et-Loire (1^{re} circonscription) - Démocratie libérale et indépendants

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18248

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 août 1998, page 4386

Réponse publiée le : 19 octobre 1998, page 5703